

Département de VAUCLUSE
Commune de MONDRAGON

Lieu-dit "Le Parassac"

Section ZO n°50, 483 et 484p

Lotissement "Le Clos Ramière"

PLAN DE COMMERCIALISATION



Maitre d'ouvrage : SAS Foncière BAMA
56, Avenue Jean Jaurès
30 900 NIMES
Tel : 04.66.68.75.10. Mail : nimes@groupe-bama.fr



Maitrise d'oeuvre et Géomètre-Expert
SELARL Thierry BAUBET et Rémi SCHERER
66, rue Emile Lachaux
84500 BOLLENE
Tel : 04.90.30.15.34 Mail : tbaubet.geometre-bolle@orange.fr

DOCUMENT SANS ECHELLE

Dossier B19-079

Servitude de passage en tréfonds de réseaux eau potable et eaux usées grevant les parcelles ZO 49 et 139 au profit du lotissement

LEGENDE :

- Voirie : Revêtement en enrobé
- Espaces Verts communs
- Arbres mis en place par le lotisseur

- Cotation des limites des lots
- Accolement possible des constructions sur limite
- Accolement obligatoire sur limite (ne concerne que les garages ou annexes, pas les habitations)
- Limite de lot
- Trapèze d'accès non clos, pour le stationnement de un à deux véhicules
- Prospects à respecter
- Zone constructible principale

Conditions à respecter pour les accolements en limite : hauteur max de 3,50m au faitage au faitage sur une bande de 4 mètres de largeur, et la partie du bâtiment implantée en limite ne devra pas excéder 7 mètres de long.

NOTA :

- Document de commercialisation indicatif.
- Les limites figurant sur ce plan n'ayant pas fait l'objet d'un bornage contradictoire, ne sont pas opposables aux tiers. Ce document n'est pas destiné à définir les limites foncières. Il ne doit pas être pris en compte pour une définition de limite de propriété ou de droit réel
- Les surfaces des lots et cotations sont donc données à titre indicatif : elles sont susceptibles de variations ne pouvant donner lieu à aucune contestation.
- Document réalisé avant études d'exécution et avant travaux, pouvant donner lieu à des modifications mineures des aménagements présentés.
- Document établi sous réserve de l'obtention d'un Permis d'Aménager modificatif.

